



Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Turquie et de l'accord agricole entre la Suisse et la Turquie

Projet

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 21 novembre 2018²,
arrête:*

Art. 1

¹ Sont approuvés:

- a. l'Accord de libre-échange du 25 juin 2018 entre les États de l'AELE et la Turquie³;
- b. l'Accord agricole du 25 juin 2018 entre la Suisse et la Turquie⁴;

² Le Conseil fédéral est autorisé à les ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

¹ RS 101

² FF 2019 749

³ RS ...; FF 2019 803

⁴ RS ...; FF 2019 845

